

Établissements de soins de longue durée

Vous protéger et protéger les autres

- **Continuez de suivre toutes les procédures de travail sûres. Si le travail ne peut pas être fait en toute sécurité, parlez à votre superviseur, à votre comité ou représentant de santé et sécurité ou à votre syndicat.**
- **Restez à la maison si vous êtes malade ou si vous pourriez l'être. Suivez les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation : <https://www.canada.ca/le-coronavirus>**
- **Portez l'équipement de protection individuelle requis et suivez les mesures de précaution habituelles. Ne touchez pas votre visage.**
- **Lavez-vous les mains avant de commencer à travailler, avant de manger ou de boire, après avoir touché des articles communs, après être allé aux toilettes, après une visite à un résident, et en terminant votre quart de travail. Prenez soin de retirer vos bijoux pendant que vous vous lavez les mains.**
- **Appliquez toutes les mesures de précaution contre la transmission par gouttelettes et par contact, en plus des mesures habituelles, lorsque vous prenez soin de résidents atteints de la COVID-19 ou soupçonnés de l'être.**
- **Ne partagez pas de dispositifs de communication, d'équipement de protection individuelle, de cigarettes ou de dispositifs de vapotage.**
- **De retour à votre domicile, enlevez vos vêtements immédiatement et prenez une douche, si possible.**

Gestion des installations

- Augmentez les taux de ventilation et le retour d'air frais, lorsque cela est possible.
- Surveillez l'apparition de signes ou de symptômes de la COVID-19 chez toutes les personnes.
- Apposez des affiches pour rappeler à tous de respecter les pratiques d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire.
- Limitez le nombre de points d'accès à l'établissement. Envisagez un accès distinct pour les travailleurs de la santé.
- Effectuez le contrôle des personnes qui se présentent (travailleurs de la santé, patients, visiteurs, entrepreneurs, etc.).
- Autorisez uniquement les visiteurs essentiels, c'est-à-dire pour les visites auprès de résidents gravement malades ou nécessitant des soins personnels ou en fin de vie. Autorisez un seul visiteur à la fois par résident.
- Installez des barrières physiques, comme des vitrines de protection en plastique transparent, des vitres en verre ou en plastique ou des rideaux entre les résidents, au besoin.
- Prévoyez une zone distincte pour les personnes qui doivent subir un examen de dépistage de virus respiratoires.
- Portez une attention particulière à la contamination croisée possible entre les employés et lors de la manipulation de l'équipement (civières, fauteuils roulants, stéthoscopes, brassards de tensiomètre), des effets personnels des résidents, des dossiers, des linges, des vêtements et des surfaces, comme les comptoirs, les chaises, les poignées de porte et les différentes poignées.
- Nettoyez l'équipement, les téléphones, les tablettes et autres articles partagés à l'aide de lingettes désinfectantes ou imbibées d'une solution d'alcool.
- Assurez-vous que les travailleurs sont formés pour travailler en sécurité, y compris lorsqu'ils s'acquittent des tâches de leurs collègues.
- Suspendez les activités non essentielles et les programmes qui nécessitent du personnel supplémentaire ou l'aide de bénévoles.
- Annulez toutes les sorties non essentielles et réévaluez la nécessité des activités de groupe. Si de telles activités ont lieu, faites en sorte qu'elles rassemblent le moins de résidents possible et maintenez une distance de 2 mètres entre chacun.

Établissements de soins de longue durée

- Nettoyez les objets que se partagent les utilisateurs, notamment le matériel d'artisanat, les cartes de bingo, les revues, les livres, les ustensiles, les tissus, les outils, etc.
- Encouragez les résidents à se laver les mains souvent (p. ex. en entrant dans une pièce et en en sortant, avant de manger, avant de procéder à leur hygiène buccale ou avant de prendre des médicaments, après être allé aux toilettes ou lorsque les mains peuvent avoir été contaminées) ou aidez-les à le faire au besoin.
- Gardez les équipes de travail ensemble dans la même aile ou dans la même aire de travail, si possible, afin que les personnes soient à l'aise de travailler à proximité lorsque cela est absolument nécessaire.
- Identifiez les membres du personnel qui travaillent dans plus d'un établissement et prenez les mesures pour limiter la propagation entre les établissements.

Dépistage précoce

- Respectez les pratiques habituelles et prenez les mesures de précaution contre la transmission par contact et par gouttelettes.
- Procédez au tri des patients selon les facteurs de risque le plus rapidement possible.
- Surveillez les résidents, le personnel et les bénévoles pour les facteurs de risque associés à la COVID-19, comme la fièvre, les maladies respiratoires aiguës ou l'apparition ou l'aggravation de la toux.
- Isolez les personnes qui présentent un risque élevé et appliquez les mesures de précaution contre la transmission par contact et par gouttelettes.
- Si un résident atteint d'une maladie grave doit être transféré, le transport doit se faire en ambulance. Indiquez-s'il s'agit d'un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19. Avisez l'hôpital d'accueil. N'utilisez pas les services de transfert de patients.

Cas présumé de la COVID-19

- Suivez le protocole d'isolement en place.
- Placez le patient dans une zone distincte, et appliquez les précautions contre la transmission par contact et par gouttelettes.
- Ne placez pas ces patients avec d'autres patients à moins que ce soit nécessaire, et alors, les placer seulement avec d'autres patients chez qui la COVID-19 est confirmée.
- Si vous procédez à une intervention médicale générant des aérosols, comme la ventilation spontanée en pression positive continue (CPAP), et/ou pratiquez l'aspiration ouverte des voies respiratoires chez un résident atteint de la COVID-19 ou soupçonné de l'être, utilisez l'équipement de protection individuelle requis, y compris un masque N95, et travaillez dans une chambre individuelle dont la porte doit rester fermée.
- Signalez tout cas soupçonné de COVID-19, conformément aux exigences en vigueur dans votre province ou territoire.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Formez les travailleurs sur la façon de travailler avec de l'EPI, d'en prendre soin et de comprendre ses limites.
- Veillez à revêtir et à enlever l'EPI dans l'ordre adéquat, conformément aux pratiques de travail sécuritaires pour réduire les risques d'exposition.
- Utilisez tout l'EPI suivant :
 - des gants;
 - une blouse à manches longues;
 - une protection faciale, comme un masque chirurgical et une protection oculaire, un écran facial ou un masque chirurgical avec visière;
 - un masque N95 (et une protection oculaire) pour les interventions médicales générant des aérosols.

Établissements de soins de longue durée

- Nettoyez et désinfectez les masques réutilisables, y compris les appareils de protection respiratoire à épuration d'air motorisé, conformément aux directives du fabricant avant toute nouvelle utilisation.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool, en particulier au moment de retirer l'EPI et après le retrait, ainsi qu'après avoir quitté l'environnement de soin du patient.
- En cas de pénuries, la priorité pour le port de l'EPI doit être accordée aux interventions générant des aérosols, aux activités de soins où des éclaboussures et des projections sont probables et à celles comportant un contact important avec le résident. Évaluez si le port continu du même EPI auprès de résidents ayant le même diagnostic est approprié.
- Les masques improvisés ou faits maison ne sont pas de l'EPI et devraient être utilisés avec prudence. Il est recommandé de discuter des options avec son superviseur, son comité de santé et sécurité ou son représentant, ou avec le syndicat, s'il y a lieu.

Hygiène du milieu

- Assurez-vous que toutes les surfaces touchées sont désinfectées, surtout celles situées dans un rayon de 2 mètres d'une personne ayant obtenu un résultat positif au dépistage.
- Utilisez des nettoyeurs pour éliminer les taches de graisse et les matières organiques ou lorsque la surface est très sale.
- Désinfectez les surfaces fréquemment touchées et les articles communs, notamment dans les chambres des résidents :
 - Nettoyez les ustensiles et l'équipement en contact avec des aliments à l'eau claire à une température de 77 °C ou plus, avec une solution chlorurée propre d'au moins 100 parties par million de chlore actif à 24 °C ou plus ou avec une solution propre d'au moins 25 parties par million d'iode à 24 °C ou plus, pendant un minimum de 45 secondes. D'autres méthodes approuvées sont aussi appropriées.
 - Pour les surfaces dures, utilisez un produit désinfectant à usage domestique ou commercial ou une solution constituée d'une (1) partie d'eau de Javel (hypochlorite de sodium à 5 %) pour neuf (9) parties d'eau. Laissez la solution agir sur la surface pendant une minute.
 - Désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés, comme les claviers et les tablettes, avec des lingettes imbibées d'alcool, si possible.
- Utilisez des gants et des lingettes nettoyantes à usage unique.
- Lavez régulièrement les couvertures, les débarbouillettes, les serviettes, les blouses et les bavoirs à l'eau la plus chaude possible.
- Lavez séparément les effets personnels des personnes soupçonnées d'être atteintes de la COVID-19. Portez des gants et une blouse pour manipuler le linge contaminé et utilisez un sac en plastique pour le transport.
- Réservez de l'équipement aux soins d'un seul résident s'il est atteint de la COVID-19 ou s'il est soupçonné de l'être, ou nettoyez et désinfectez l'équipement avant de l'utiliser pour un autre résident.
- Retirez les objets personnels lorsqu'un résident obtient son congé, est transféré ou décède. Nettoyez les objets à surfaces dures et placez les autres articles dans un sac à remettre à la famille. Bien que le risque de transmission soit faible, entreposez les objets pendant 5 jours avant de les manipuler. Nettoyez à fond et désinfectez les objets à donner.

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada

<https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.